EXTRAIT

DES Regiſtres du Conſeil-général du Département de Rhône & Loire,

AUQUEL ont aſſiſté les Adminiſtrateurs des Diſtricts de la ville & de la Campagne de Lyon, ainſi que les Maire & Officiers municipaux proviſoires de la Commune de Lyon.

DANS la ſéance du Conſeil-général du Département de Rhône & Loire, du vingt-quatre juillet mil ſept cent quatre-vingt-treize, l'an ſecond de la République françoiſe :

Conſidérant que les Autorités conſtituées du Département de Rhône & Loire ; & notamment celles du Diſtrict de Lyon, ont été calomniées d'une maniere étrange, tant auprès de la Convention nationale qu'aux yeux de la République entiere ;

Qu'une démarche franche, loyale & véritablement républicaine, peut seule répondre à toutes les imputations mensongeres, à toutes les calomnies qu'on ne cesse de répandre & de propager par tous les moyens familiers aux perturbateurs, pour aigrir & diviser ;

Qu'on a malignement, faussement écrit & proclamé que Lyon étoit en pleine contre-révolution, tandis qu'on n'y a apperçu aucun signe contre-révolutionnaire, qu'on n'y entend que le cri de *vive la République une & indivisible* ; qu'on y voit flotter de toutes parts l'étendard tricolore, véritable signe de la Liberté, & qu'on n'y prête d'autre serment que celui d'un vrai républicain démocrate ;

Que ce qui s'est passé dans la journée du 29 mai dernier, n'a eu pour objet que de résister à ceux qui, sous le masque du patriotisme, demandoient le meurtre & le pillage, qui déja avoient été exercés en septembre dernier, formoient des listes de proscription pour attenter arbitrairement à la vie & à la propriété des citoyens désignés ;

Que si des mesures de sûreté particuliere ont été prises depuis cet événement, elles n'ont eu lieu que pour maintenir l'ordre, la tranquillité publique, le respect dû aux personnes & aux propriétés ; que c'est au moyen de ces dispositions qu'on a réussi ; que si les Administrateurs du Département & des Districts ont invité les administrés à nommer des Commissaires pour prendre les déterminations que les circonstances particulieres &

générales ſembloient preſcrire, ils n'y ont été portés que ſur les rapports alarmants qui leur avoient été faits ſur les journées des 31 mai, 1 & 2 juin derniers, & pour être à même d'aſſurer de plus en plus l'union & la tranquillité publique dans le Département ;

Que la préſentation de la Conſtitution, qui a été faite le 19 de ce mois, par les Autorités conſtituées au peuple convoqué en Aſſemblées primaires, pour le 28, eſt une démarche qui doit convaincre leurs calomniateurs du véritable eſprit de ces mêmes Autorités conſtituées ;

Enfin, qu'il faut ôter aux malveillants tout nouveau prétexte de calomnie, & détruire les ſoupçons injurieux qu'ils ſe plaiſent à élever, ſoit contre les citoyens de Lyon, ſoit contre les fonctionnaires publics :

Déclarent, 1°. qu'ils n'ont jamais entendu établir aucun fédéraliſme, qu'ils veulent l'unité & l'indiviſibilité de la République, qu'ils regardent la Convention nationale comme le ſeul point central & de ralliement de tous les citoyens François & républicains ; que les décrets émanés d'elle, concernant l'intérêt général de la République, doivent être exécutés.

2°. Ils déclarent que voulant maintenir dans le Département l'ordre public, le regne des loix, le reſpect des perſonnes & des propriétés, la vraie liberté, ils réſiſteront à toutes oppreſſions, quelques formes qu'elles prennent ; déclarant que la liberté, l'égalité, ſont les ſeuls ſentiments qui les animent.

Arrêtent qne la déclaration ci-dessus sera communiquée à la Commission populaire, républicaine & de salut public, & ensuite imprimée, affichée, & envoyée à la Convention nationale, aux armées & à tous les Départements de la République françoise.

Signé à la minute. DUBOST, Président du Département; SANTALLIER, BELVILLE, COUTURIER, FARJON, RICHARD ainé, MOTTIN, DELACROIX & ROUSSET, Administrateurs du Département; MEYNIS, Procureur-général-Syndic.

ANGELOT, Président; MATHERON, PIPON, BERGEON, Administrateurs du District de la ville.

PECOLET, Président; FAVRE, FOREST, BASSON, Administrateurs; MARTINIERE, Procureur-Syndic du District de la campagne de Lyon.

COINDRE, Président; BOUQUEROT, MARTEL, CONDENTIA, BEMANI, GIRIN, PERRICAUD, DAVID, GERIN, PRIVAT, RAY, César SAUNIER, CHARBON, MAZARD, LORAS, ROYER, GROGNIER, DERION, MAISONNEUVE, PIERROU, MONGIN, Louis BUISSON, CHALMETTE, CHIRAT, DESMARTAINS, Officiers municipaux provisoires; GUILLIN, Procureur de la Commune provisoire; TEILLARD, Secretaire-greffier de la Municipalité provisoire; & GONON, Secretaire-général.

Extrait collationné.

GONON, Secretaire-général.

A LYON, de l'Imprimerie d'AIMÉ VATAR-DELAROCHE. 1793.